

HONORAIRES DE L'AGENCE au 01/02/2020

- TRANSACTIONS *Habitation* -

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC*
Jusqu'à 100.000 €	7% (avec un minimum de 5.000 €)
De 100.001 € à 250.000 €	6 %
De 250.001 € à 600.000 €	5 %
De 600.001 € à 800.000 €	4 %
Au-delà de 800.000 €	3 %
Garages et Stationnements	2.500 €

- TRANSACTIONS *Fonds de commerce, locaux commerciaux ou professionnels* -

7% HT / 8,4% TTC du prix de vente TTC honoraires inclus avec un minimum forfaitaire de 5.000 € HT / 6.000 € TTC.

*Les honoraires de transaction, non cumulatifs, sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat confié. Ceux-ci sont indiqués TVA incluse au taux en vigueur de 20%. Le pourcentage s'applique sur le prix de vente. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

- MANDAT DE RECHERCHE -

5% TTC du prix de vente avec un minimum de 5.000 € TTC. Honoraires à la charge exclusive de l'acquéreur.

- LOCATIONS -

A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 10 € TTC/m²

Réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/m²

A LA CHARGE DU BAILLEUR :

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 10 € TTC/m²

Réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/m²